

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 19 juillet 2010

L'an deux mille dix et le dix neuf juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MAURIN Pierre.

Date de convocation : le 09 juillet 2010

Nombres de membres du Conseil municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11 votants : 15

Présents : M.MAURIN - CHAUSSIGNAND - TESTON – VERNET – CORNET – CROZIER – VOLLE – BEUGNET – JOLLIVET - BOUAZZA – DELAUZUN

**Excusés : Mme SALA a donné procuration à Mme BEUGNET
M. FIALON a donné procuration à Mme CROZIER
M. HILAIRE a donné procuration à Mr VOLLE
M. AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND**

Mr Jean-Luc CHAUSSIGNAND a été élu secrétaire.

Objet : Tarif des repas à la cantine scolaire communale.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer à compter du 1^{er} septembre 2010 le prix unitaire du repas à la cantine scolaire communale au tarif de 3,40 €.
- Précise que le prix était depuis le 1^{er} septembre 2009 de 3,30 € le repas.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 19 juillet 2010.

POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 20 juillet 2010.
LE MAIRE
Pierre MAURIN